



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 AVRIL 2024  
2024/040**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le trois avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M. Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Stéphanie PICOT), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE).

Secrétaires de séance : Mme Stéphanie PICOT et M. Pierre-Luc PHILIPPE

**BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Monsieur Maël CARIOU, premier Adjoint, prend la présidence.

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Economique présente le compte administratif 2023 du budget annexe Pompes funèbres, à l'aide de tableaux remis à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Elle rappelle que ce document retrace, pour l'exercice écoulé, les dépenses telles qu'elles ont été réellement effectuées et les recettes constatées.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christelle CHASSÉ, Maire, quitte la séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'instruction comptable M 4,  
VU l'avis favorable de la commission finances, personnel, vie économique du 19 mars 2024,  
Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- ◆ **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Pompes funèbres qui se résume comme suit :

◆ **Section de fonctionnement**

	Montant
Recettes de l'exercice 2023	28 425,80 €
Dépenses de l'exercice 2023	29 334,06 €
Résultat de l'exercice 2023	- 908,26 €
Résultat antérieur	- 6 036,97 €
Résultat de clôture 2023	-6 945,23 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu**  
**De la réception en Préfecture, le** 09 avril 2024  
**Et de la publication, le** 10 avril 2024

**Pour extrait certifié conforme**  
**Mme La Maire,**  
**Christelle CHASSE**

